



Arcueil, le 16 février 2017

« Où nous allons parler de cotisation »

Cher camarade,

Cet appel est général ; il est donc envoyé à l'ensemble des ingénieurs de l'armement. Si tu as déjà réglé ta cotisation 2017 ou si tu es en prélèvement automatique, cet appel ne te concerne pas !

Si tu as un doute, si tu ne sais plus si tu t'es déjà acquitté de ta cotisation 2016, vite, va vérifier ce point sur le site de la CAIA, dans ton espace personnel.

La cotisation est :

- **gratuite les trois premières années** (dont l'année d'entrée) pour les IA intégrant le Corps à la sortie de l'X ou via le concours externe ;
- de **50 euros** pour les autres.

Plusieurs options te sont offertes pour t'acquitter de ta cotisation :

- Tu peux envoyer un **chèque** à l'ordre de « CAIA », adressé à :

CAIA – 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex

- Tu peux aussi effectuer un **virement** (gratuit pour toi) sur notre CCP (référence du compte : La Source n°3095549 T – un RIB est accessible via notre site, rubriques « L'association » puis « Cotisation »). Indique bien tes nom, prénom et année de naissance lors de ton virement afin d'identifier son origine.
- Si tu le désires et que tu n'as pas déjà souscrit à cette formule, tu peux opter pour le **prélèvement automatique** en complétant et nous retournant le formulaire de demande de prélèvement que tu trouveras sur notre site (rubriques « L'association » puis « Cotisation »). Pense bien à joindre un RIB !
- Tu peux enfin payer par Internet (**carte bancaire**) en te rendant sur ta fiche individuelle (Profil) et en suivant la marche à suivre indiquée.

Très amicalement,

Julie Chargelègue
Trésorière de la CAIA

Philippe Hervé
Président de la CAIA